



Swiss Tchoukball

Document G

Proposition : Changement du fonctionnement de l'arbitrage en championnat

Assemblée des délégués 2019



Changement du fonctionnement de l'arbitrage en championnat

Cette proposition est basée sur celle présentée par le TBC La Chaux-de-Fonds lors de la Conférence des présidents et des discussions ayant eu lieu lors de cette réunion. Pour les détails, voir la proposition en question et le PV de la CP sur files.tchoukball.ch/cp.

Contexte

Un des objectifs stratégiques de la fédération est de développer le Tchoukball dans les régions périphériques. Par conséquent, si un club est légèrement excentré, la difficulté pour trouver un arbitre devient un obstacle au développement du Tchoukball.

Ainsi, nous suggérons qu'à partir de la saison prochaine (2019-2020), respectivement la saison suivante si le délai est trop court (2020-2021), la Commission technique est responsable de planifier le calendrier d'arbitrage pour la saison.

Pour ce faire, il faudrait que le calendrier des matchs soit connu assez tôt. Nous proposons que le délai d'inscription/désinscription soit fixé à la fin du mois de juin. Ainsi les clubs ont jusqu'en fin août pour fixer tous leurs matchs.

Après cette phase, la commission technique se charge de trouver les arbitres.

Pour les clubs dont le manque d'arbitre n'est pas un problème, la situation pourrait ne pas changer. On pourrait imaginer que les clubs possédant des accords interclubs sur l'arbitrage, puisse continuer à fournir les arbitres de leur choix, et ainsi réduire la charge de travail de la commission technique.

Proposition

Introduction d'une annexe au *Règlement des compétitions officielles* (ci-jointe), valide pour la saison 2019-2020 et que pour la ligue A. En cas de résultats prometteurs de ce nouveau système, une proposition sera faite pour l'Assemblée des délégués 2020 pour une introduction fixe dans le *Règlement des compétitions officielles*.



Annexe au Règlement des compétitions officielles

Essai d'un nouveau système de planification de l'arbitrage

Cette annexe est valide uniquement pour la ligue A durant la saison 2019-2020.

1. **Swiss Tchoukball essaie d'organiser le planning de l'arbitrage en accord avec les arbitres et les clubs.**
 - En cas de réussite de cette planification par Swiss Tchoukball, l'article 19 du *Règlement des compétitions officielles* est ignoré.
2. Dans le cas où l'arbitre prévu est dans l'incapacité de se rendre au match et l'annonce moins de 24 heures avant la rencontre, Swiss Tchoukball l'annonce aux équipes et essaie de trouver un arbitre de remplacement. Si aucun arbitre de remplacement n'est trouvé, le match doit être reporté.

Accepté par l'Assemblée des délégués, le 28 juin 2019

PROPOSITION